



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Résumé du rapport au Parlement sur le crédit d'impôt recherche 2009

Ce troisième rapport au Parlement sur le crédit d'impôt recherche (CIR) rappelle les fondements économiques du soutien aux dépenses de recherche et développement (R&D) des entreprises et les objectifs de l'augmentation du dispositif fiscal français depuis 2004. Il fournit les derniers chiffres disponibles sur la pratique du CIR par les entreprises. Enfin, il présente les résultats des études d'évaluation qui ont été conduites depuis 2005 dans un cadre d'ensemble.

### ***Aux arguments classiques en faveur du soutien public à la R&D privée s'ajoute celui de l'attractivité***

Les études menées dans différents pays et à l'échelle internationale indiquent que les investissements en R&D ont un impact positif sur les performances des entreprises, qu'elles soient mesurées par la productivité, l'introduction de nouveaux produits ou les exportations. Au niveau macroéconomique, la capacité de croissance par l'innovation d'un pays dépend notamment de l'intensité de l'effort de R&D des entreprises sur son territoire. Le développement international des dispositifs fiscaux depuis une quinzaine d'années s'inscrit dans ce contexte, mais traduit aussi la concurrence à laquelle se livrent les pays de l'OCDE pour attirer ou retenir les activités de R&D des entreprises. Plus de 25 pays, développés ou émergents, ont mis en place des dispositifs fiscaux en faveur de la R&D.

### ***Depuis 2004, la France a fortement augmenté son soutien à la R&D des entreprises***

En France, le soutien à la R&D des entreprises a été relancé à partir de 2004, avec l'accroissement du montant du CIR, l'instauration de la JEI et la mise en place de différents dispositifs d'aide à des projets innovants. Suite à la réforme 2008, le montant du CIR a connu une nouvelle augmentation, passant de 1,7 milliards d'euros au titre de 2007 à 4,2 milliards au titre de 2008 (prévision). Le taux d'aide global, qui tient compte des aides directes, de l'aide fiscale et du financement de cotisations à travers la JEI, est donc désormais particulièrement élevé à l'échelle internationale – qu'il soit évalué par rapport aux dépenses de R&D des entreprises (27% de la DIRDE) ou par rapport à l'activité économique nationale (0,35% du PIB). Par ailleurs, le CIR a participé au plan de relance avec la mesure de remboursement immédiat des créances 2005-08, puis 2009. En conclusion des Etats généraux de l'industrie, le Président de la République a annoncé la pérennisation de cette mesure pour les PME.

### ***La réforme du CIR a attiré de nouveaux déclarants, notamment de petites et très petites entreprises***

Le nombre d'entreprises déclarantes au CIR a fortement augmenté depuis 2004. Entre 2003 et 2008 le nombre de déclarants a plus que doublé, passant de 5 800 à environ 12 500 (prévision). Le nombre d'entreprises déclarantes devient ainsi très proche du nombre d'entreprises ayant une activité de R&D en France telles qu'elles sont identifiées dans le cadre de l'enquête annuelle sur les dépenses de R&D. Le CIR étant assis sur les dépenses de R&D des entreprises, sa distribution par secteur et par région reflète celle des activités de recherche. En 2007, dernière année pour laquelle les données sont complètes, les industries manufacturières ont reçu 67% du CIR, contre 30% aux services (dont 9% pour l'informatique, 6% pour les services de R&D et 2% pour les banques et assurances). Les PME, et notamment les plus petites, reçoivent une part du CIR supérieure à leur part dans les dépenses de R&D déclarées. Le montant de CIR touché par les PME est passé de 591 millions € au titre de 2007 à 1,3 milliard € en 2008 (prévision).

### ***Les études d'évaluation ont mesuré un impact positif du CIR sur les dépenses de R&D des entreprises et l'embauche de chercheurs. L'évaluation de l'impact de la réforme 2008 doit tenir compte de l'évolution des aides à la R&D en général.***

L'évaluation économétrique menée en 2007 et les enquêtes auprès des entreprises indiquent un impact positif du CIR sur les dépenses de R&D, l'embauche de chercheurs et l'attractivité de la France pour la R&D. A court terme, 1€ de CIR génère un peu plus de 1€ de R&D supplémentaire. Une projection macroéconomique de l'impact du CIR sur les dépenses de R&D indique un impact positif de la réforme 2008 sur la croissance française à long terme. Ces premières évaluations convergent avec les résultats d'études comparables sur des dispositifs fiscaux étrangers. Les études d'évaluation du CIR menées depuis 2005 sont complétées et actualisées en 2010 pour apprécier l'impact de la réforme 2008 en cherchant à tenir compte du recours des entreprises à plusieurs aides à la R&D simultanément.